

1°) Avantages accordés par la CPM (accords de 2016)

Type de contrat	Avantages accordés	Conditions d'éligibilités requises
1-1°) Avantages EH CPM		
contrat annuel PPM Ponton	1 aller/retour 24h gratuit ou 50% sur tarif 1 aller/retour 48h	a) participation à 50% des EH lancées par le CNML sur la saison complète + régates USHIP-Lorient
	2 sorties A/R 24h ou 1 sortie A/R 48H	b) participation à 80% des EH lancées par le CNML sur la saison complète +régate USHIP-Lorient + 20 jours d'escales extérieures
contrat annuel PPM Corps mort	50% du tarif "avenant corps mort ponton" ou memes avantages A/R que le "Contrat annuel PPM Ponton" 1ère partie ---> au choix du plaisancier	idem a)
contrat annuel mouillage mixte soit 4 mois d'hiver (*) au ponton	2 mois supplémentaires au ponton en hiver (*) -> donc 1 place ponton pendant tout l'hiver (*)	idem a)
contrat mensuel hiver (*) saison complète	50% du tarif mensuel	idem a)
contrat mensuel hiver (*) 1/2 saison	30% du tarif mensuel	idem a)
autres contrats annuels (garantie de service, zen ,...)	idem contrat annuel PPM Ponton	idem a)
1-2°) Avantages EH Club "Bonus Dynamisme"		
	Chèque de 1000€ à répartir entre les bateaux éligibles via des licences FFV -> justificatifs à fournir	participation à 80% des EH lancées par le CNML sur la saison complète + la USHIP-Lorient + 1 autre régates du Challenge de la Rade à choisir entre les 4 suivantes Le tour de Groix (CN Port-Louis) / La Bivouaq (CNL) / la Coupe de l'Amiral (CN Marine Lorient) Larmor-Le Belon (SNL)
Nota 1: hiver (*)--> période du 1 oct. au 31 mars		
Nota 3: ces avantages sont à utiliser avant le 1er juin de l'année N+1		

2°) Avantages accordés par la SELLOR (courrier du 31 janvier 2025)

Remise sur forfait annuel	Remise de 25% sur forfait année N+1	participation à 8 manches des EH lancées par le CNML sur la saison complète voir Nota 2 +2 régates parmi les 5 suivantes ° 24 et 27 avil - La Bivouaq - (CNL) ° 8 mai -Tour de Groix - (CN Port Louis) ° 22 juin -La Coupe de l'Amiral - (CN Marine Lorient) ° 13 et 14 sept. - Larmor-Le Belon (SNL)
Edition du 2 février 2024		Nota 2 : en cas de BMS la régates courue le WE suivant au CNL sera prise en compte